

**Le Prix d'histoire des religions de la Fondation
« Les amis de Pierre-Antoine Bernheim »
est décerné par
l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres**

**à MM. Sébastien Billioud
et Joël Thoraval**

**pour leur ouvrage
Le Sage et le peuple
Le renouveau confucéen en Chine
(CNRS Éditions, 2014)**

Ce Prix, d'un montant de 10 000 euros,
sera remis le **vendredi 19 juin 2015 à 18h**
dans la Grande salle des séances
du Palais de l'Institut,
par M^{me} **Francine Bernheim**, fondatrice

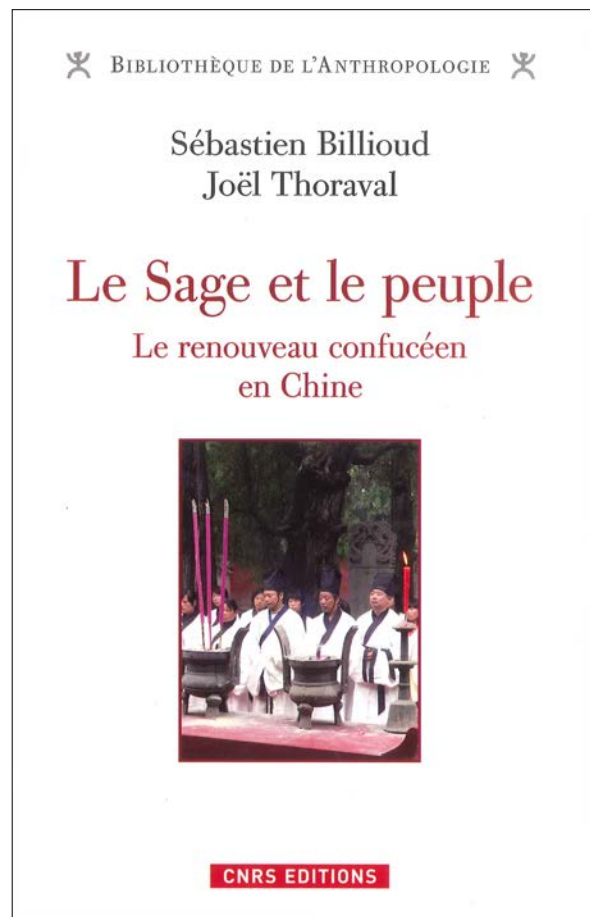
PROGRAMME :

Mots de bienvenue, par M. Michel Zink,
Secrétaire perpétuel de l'Académie
des Inscriptions et Belles-Lettres

Présentation des lauréats, par M. Michel Zink

Remise du Prix

Réponse de
MM. Sébastien Billioud
et Joël Thoraval





PRIX D'HISTOIRE DES RELIGIONS DE LA FONDATION « LES AMIS DE PIERRE-ANTOINE BERNHEIM »

Créée en 2011, la Fondation « Les amis de Pierre-Antoine Bernheim » entend perpétuer la mémoire du regretté Pierre-Antoine Bernheim. Vouée à la promotion de l'histoire des religions, elle a pour but de récompenser les travaux récents les plus remarquables accomplis en ce domaine, et plus généralement de favoriser la diffusion de la connaissance en la matière.

Due à la générosité d'Antoine et Francine Bernheim, à laquelle plusieurs amis du regretté Pierre-Antoine Bernheim ont voulu contribuer, la Fondation agit en attribuant un prix annuel d'histoire des religions, le Prix Pierre-Antoine Bernheim, d'un montant de 10.000 €. En vertu des statuts de la Fondation, ce Prix « sera décerné à un ouvrage rédigé ou bien traduit en langue française, paru durant l'année écoulée et se signalant par

l'originalité de son approche ainsi que l'étendue de ses champs d'investigation. Il conviendra, par ailleurs, que cet ouvrage de haute valeur puisse nourrir la réflexion sur la place de la religion dans les sociétés contemporaines ainsi que sur les enjeux qui en découlent ou bien qu'il éclaire d'un jour neuf la problématique des contacts entre les religions ».

La Fondation pourra également distribuer des aides à la publication, notamment en vue de leur traduction, tant dans le domaine de l'histoire des religions que dans les divers champs d'étude relevant des sciences humaines auxquels Pierre-Antoine Bernheim s'était consacré. Elle pourra aussi encourager toute action de nature scientifique propre à perpétuer sa mémoire.

Les membres du Conseil d'administration

Au titre de l'Académie

M. Michel Zink, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,
Président du Conseil d'administration
M. André Vauchez, membre de l'Académie
M. Franciscus Verellen, membre de l'Académie
M. François Déroche, membre de l'Académie

Au titre de la fondatrice

M^{me} Francine Bernheim, Fondatrice, Président d'honneur du Conseil d'administration
M^{me} Martine Bernheim Orsini
M. Hervé Aaron
M. Guy Stavridès

Lauréats du Prix Pierre-Antoine Bernheim

2013 : M. Israël Yuval pour son ouvrage : « *Deux peuples en ton sein* » *Juifs et Chrétiens au Moyen Âge*, Albin Michel, 2012.

2014 : M. Thomas Römer pour son ouvrage : *L'invention de Dieu*, Seuil, 2014.



**PIERRE-ANTOINE
BERNHEIM**
1952-2011

Historien des religions, éditeur et essayiste, Pierre-Antoine Bernheim (1952-2011) était un spécialiste du judaïsme, des débuts du christianisme ainsi que des études néotestamentaires. A cet exé-

gète estimé, que la variété de ses curiosités avait également porté à s'interroger sur les origines de l'écriture ou bien à dépeindre l'histoire des paradis, l'on doit des travaux sur Jacques, Frères de Jésus, qui ont fait date et qui lui ont valu une vaste reconnaissance internationale. Fondateur de la maison d'édition Noësis, il a notamment édité *L'enfance du christianisme* d'Étienne Trocmé, *Le Zohar et Les origines de la mystique juive* de Maurice-Ruben Hayoun, *Les trois communismes de Marx* de Francis Kaplan. Membre de la *Society of Biblical Literature*, Pierre-Antoine Bernheim se consacrait à l'étude des écrits pauliniens et à la préparation d'une vie de Saint Paul quand la mort l'a brusquement arraché à l'affection de sa famille et de ses amis, le 19 juillet 2011.

Bibliographie

Paradis, Paradis, avec Guy Stavridès, éd. Plon, 1991
Cannibales !, avec Guy Stavridès, éd. Plon, 1992
Jacques, frère de Jésus, éd. Noësis, 1996
La vie des chiens célèbres, éd. Noësis, 1997
Lisa Telfizian, Frédéric Fabre et Pierre-Antoine Bernheim, Guide jubilé de l'an 2000, éd. Agnès Viénot, 1999
Le Passé révélé. Les découvertes archéologiques récentes qui bouleversent notre vision du passé, avec Guy Stavridès, éd. Agnès Viénot, 2006
Histoire des paradis, avec Guy Stavridès, éd. Perrin, 2011



SÉBASTIEN BILLILOUD

JOËL THORAVAL

LAURÉATS 2015

Sébastien Billioud est professeur d'études chinoises à l'Université Paris-Diderot, Sorbonne Paris Cité, et directeur de l'UFR des Langues et Civilisations de l'Asie orientale. Ses recherches portent principalement sur les devenir modernes et contemporains du confucianisme. Après s'être intéressé à la dimension philosophique du confucianisme au XX^e siècle, il a travaillé sur son renouveau dans la société chinoise actuelle puis sur son appropriation par des mouvements religieux syncrétiques. Il a longtemps séjourné en Chine, à Pékin et à Hong Kong, où il a notamment été chercheur au Centre d'Études français sur la Chine contemporaine (CEFC) et rédacteur en chef de la revue *Perspectives chinoises*.

Joël Thoraval est maître de conférences à l'Écoles des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) et ancien directeur du Centre de Recherches sur la Chine contemporaine. Ancien élève de l'École Normale Supérieure et professeur agrégé d'histoire, il a été conseiller culturel à Pékin et Hong-Kong. Après avoir été archéologue (et avoir participé aux fouilles d'Aï Khanoum en Afghanistan), il a longtemps séjourné comme chercheur à Hong-Kong et au Japon. Il s'est alors spécialisé dans l'anthropologie culturelle de la Chine méridionale (avec des enquêtes de terrain dans l'île de Hainan et la province du Guangdong) et dans l'histoire intellectuelle de la Chine contemporaine. La question des devenir contemporains du confucianisme se trouve au croisement de ces deux intérêts. Il est aussi l'auteur d'études sur la philosophie contemporaine chinoise et sur les relations intellectuelles entre la Chine et l'Europe modernes.

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE COURONNÉ

Ce livre donne la description détaillée d'un phénomène important de la société chinoise contemporaine, le « retour du confucianisme », mais envisagé non selon le point de vue le plus courant dans les publications, celui du renouveau philosophique (avec l'œuvre du philosophe Mou Zongzan, par exemple, que les deux auteurs ont grandement contribué à faire connaître en France et en occident) ou du discours gouvernemental tel qu'il s'est concrétisé dans la campagne mondiale de diffusion de la culture chinoise à travers les Instituts Confucius, mais à partir de la base pour ainsi dire, c'est-à-dire des mouvements presque spontanés, œuvres d'individus ou de petits groupes qui ont estimé que la vie morale, intellectuelle, religieuse selon les cas du peuple chinois ne pouvait être restaurée qu'en reprenant sur de nouvelles bases l'antique pensée de Confucius, avec les valeurs humaines et sociales qu'elles avaient transmises avec succès pendant des siècles. Parti de ce que l'on appelle la « fièvre du retour aux racines », passant par l'essor des « études nationales » (terme né au Japon au XVII^e s.), le retour « existentiel » au confucianisme devient particulièrement marqué au XXI^e siècle et se caractérise par des initiatives très diverses.

L'ouvrage se fonde sur un travail de terrain mené par les auteurs de 2005 à 2013. Évitant tout jargon méthodologique, la matière s'en divise en trois grandes parties :

- une première qui envisage les divers projets d'enseignement « alternatif », dirait-on aujourd'hui, centré sur la lecture et la récitation des classiques confucianistes, avec pour base le livre des *Entretiens* (*Lun.yu*).

- la seconde partie concerne la découverte du confucianisme comme expérience de conversion religieuse. Les auteurs abordent la question délicate de la nature religieuse de cette voie. Il est évident qu'elle apparaît comme telle pour beaucoup, alors que certains évoquent plutôt une « religion civile ». La question se pose non seulement à propos du confucianisme

en face du christianisme (les *Entretiens* de Confucius comme Bible de la Chine), mais aussi à l'égard des deux grandes religions chinoises, le taoïsme et le bouddhisme. Cette question est très importante : ne voit-on pas surgir un projet, inédit dans l'histoire chinoise, de constitution d'un canon confucianiste (*ruzang*) auprès du canon bouddhique et du canon taoïste ?

- la troisième partie prolonge cette réflexion du point de vue rituel : on a vu se constituer dans certaines régions des associations se donnant pour but de restaurer les antiques rites liés au culte de Confucius, tout en incorporant des éléments là encore novateurs. La longue description des cérémonies en l'honneur du 2558^e anniversaire du Maître dans son village natal en 2007 est l'occasion de montrer comment l'État et les initiatives privées se superposent sans se rencontrer. Les auteurs établissent à ce propos une distinction entre cérémonial et rituel qui semble très pertinente.

Ce livre est une étude très cohérente d'un thème qui condense une richesse fascinante d'éléments fondamentaux de l'histoire et de la culture chinoises du XX^e siècle et du XXI^e siècle commençant. Il découvre littéralement et structure l'évolution récente de la société chinoise à tous les niveaux : écoles, universités, entreprises, enseignement à l'intérieur du Parti Communiste, rapports entre Chine continentale et Taiwan, résurgences de mouvements spirituels ou rituels d'avant la Révolution. L'étude minutieuse de la façon dont se constitue un nouveau culte ou s'élabore une spiritualité individuelle et sociale ne peut qu'intéresser les historiens des religions en général. Tous ceux qui veulent comprendre la société chinoise récente apprendront énormément à sa lecture.

Jean-Noël Robert

Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

À PROPOS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Fondée en 1663, sous le règne de Louis XIV et à l'initiative de Colbert, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres est l'une des cinq Académies de l'Institut de France. Elle est installée depuis 1805 dans le Palais de l'Institut, ancien Collège des Quatre Nations, dont la célèbre Coupole fait face au Louvre.

Sous le nom d'Académie des inscriptions et médailles (1683), elle était à l'origine chargée de trouver les devises latines et françaises destinées à être inscrites sur les édifices, les médailles et les monnaies du roi. Mais dès 1701 une réforme lui donna, avec son nom actuel, la mission qui est restée la sienne : l'avancement et la diffusion des connaissances dans les domaines de l'Antiquité classique, du Moyen Âge, prolongé désormais jusqu'à l'âge classique, et de l'ensemble des

civilisations de l'Orient proche et lointain. Ses travaux portent donc sur l'histoire, l'archéologie et l'histoire de l'art, la philologie et la linguistique, la littérature, l'histoire des idées ainsi que sur les disciplines connexes (épigraphie, numismatique, diplomatique, etc.).

Appelée statutairement à assurer un rôle de promotion et de valorisation de la recherche au moyen des nombreux prix qu'elle décerne, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres contribue tout particulièrement, par les communications et notes d'information présentées lors de ses séances hebdomadaires du vendredi, à la résonance nationale et internationale des études et des découvertes récentes en matière de science et d'érudition ; elle se distingue également par son inlassable activité d'édition qui en fait l'un des grands centres français de publication scientifique.

POUR EN SAVOIR PLUS :

WWW.AIBL.FR

COMMENT APPORTER SON CONCOURS À L'ACADÉMIE

Les ressources de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres proviennent pour la plus grande partie de dons et legs dont elle a bénéficié au cours des deux derniers siècles. La participation de l'État est très modeste. Il convient donc, pour que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres continue - et même intensifie - son œuvre et maintienne son rayonnement dans la vie culturelle et scientifique, tant française qu'internationale, que le nécessaire mécénat se poursuive.

Selon le souhait du donateur et dans le respect strict de ses volontés, le mécénat peut s'exercer par la création de fondations, de bourses, de prix, d'aides aux entreprises scientifiques et à leur publication ou sous toute autre forme. Assurées de perdurer en raison de la nature même de l'Académie, les aides sont par ailleurs soumises aux principes rigoureux d'une gestion publique s'interdisant tout amoindrissement du capital constitué.

Grâce aux prix qu'elle décerne et aux revenus de ses fondations, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres veille principalement au développement des publications dans les divers domaines relevant de sa compétence (Préhistoire, Orientalisme – depuis le Proche-Orient jusqu'au monde asiatique –, Antiquité classique, Moyen Âge et Temps modernes). Naturellement, le soin attentif et toujours exigeant qu'elle apporte à l'accomplissement de cette mission fondamentale ne serait rien, si elle ne manifestait, pour ainsi dire en amont, son intérêt constant à l'égard de la recherche en cours d'élaboration ; aussi l'Académie encourage-t-elle des travaux de divers ordres d'érudition et de savoirs (histoire, archéologie, philologie, linguistique, histoire de l'art) ; aussi aide-t-elle dans leur action sur le terrain les missions de fouilles archéologiques, dont on sait qu'elles nécessitent tant de bonnes volontés mais aussi des moyens financiers importants.

En faisant un don à l'Académie, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. En cas de versements excédentaires par rapport à ce plafond, l'excédent est reporté successivement sur les 5 années suivantes.

Si vous êtes redevable de l'ISF, la loi TEPA vous ouvre droit à une réduction d'ISF égale à 75% du montant de votre don et limitée à 50 000 € (45 000 € en cas d'utilisation simultanée de la réduction pour don et de la réduction pour investissement dans les PME). Cela vous permet de transformer une part non négligeable de votre ISF en un vrai geste de solidarité et de générosité. Seuls les dons en numéraire ou les dons en pleine propriété de titres cotés ouvrent droit à cette réduction d'ISF. De plus, en cas d'excédent, aucun report n'est possible sur l'ISF des années suivantes.

Vous pouvez également réduire votre base taxable à l'ISF en effectuant au profit l'Académie une donation temporaire d'usufruit respectant certains critères précis. Dans ce cas, le bien dont l'usufruit est donné voit sa valeur en pleine propriété soustraite de votre base taxable à l'ISF.

En tant qu'entreprise, l'ensemble de vos versements au titre du mécénat vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés de 60% de leur montant pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires. Pour les dons excédant ce plafond, l'excédent est reportable successivement sur les 5 exercices suivants dans les mêmes conditions, après prise en compte des versements de l'année.

Participer aux actions conduites par l'Académie, c'est contribuer au maintien et au développement de la recherche archéologique et historique française, c'est donner les moyens aux savants de poursuivre leur travail, c'est aussi favoriser les conditions mêmes qui permettent leurs découvertes, parfois si spectaculaires, c'est enfin contribuer à la valorisation d'un patrimoine tant français qu'étranger et contribuer au rayonnement culturel et scientifique de notre pays.

POUR EN SAVOIR PLUS :

WWW.AIBL.FR RUBRIQUE MÉCÉNAT